



Dispositions Coupe De France

saison 2018 / 2019

- PAS D'EXCLUSION TEMPORAIRE (carton blanc)
- Il y a des prolongations (2 x 15 minutes) lors de la Coupe de France, si égalité au bout du temps réglementaire (90 minutes).
- En cas d'absence de délégué officiel, c'est le représentant du club visiteur qui en fera fonction.
- Pour les 2^{es} tours (we du 25/26 août et 01/02 septembre 2018),
 - ✓ les frais d'arbitrage sont réglés par virement par la LFNA (ne pas régler sur place)
 - ✓ La règle des **REMPACES-REMPACANTS** s'applique ... *Exemple :*
 - *Durant les 90 minutes : possibilité d'utiliser 3 remplaçants. La règle des remplaçants/remplacés s'appliquent avec 3 joueurs.*
 - *Durant la prolongation : possibilité d'utiliser un 4^{ème} remplaçant. De ce fait, la règle des remplaçants/remplacés s'appliquent avec 4 joueurs*